

que d'autres modes de rémunération seraient plus appropriés. La méthode de rémunération proposée est la méthode traditionnelle. Elle a été établie à la confédération et maintenue jusqu'ici. D'après mon expérience, je crois que c'est la méthode de rémunération qui convient pour des hommes appelés à fournir un travail d'équipe dans le cabinet de leur pays.

Le chef de l'opposition a parlé du régime britannique. Celui-ci offre une légère variante. Le premier ministre y reçoit, en qualité de premier lord du Trésor plutôt qu'en qualité de premier ministre, un traitement de 10,000 livres par année et cette rémunération lui est maintenue sa vie durant. Le lord chancelier reçoit également 10,000 livres par année. Le procureur général reçoit 10,000 livres par année et le solliciteur général reçoit 7,000 livres par année. Tous les membres du cabinet, à l'exception de ceux qui ont été mentionnés, reçoivent 5,000 livres par année. Il pourrait être intéressant de signaler qu'en vertu de ce régime, le whip principal des communes reçoit 3,000 livres par année et le chef de l'opposition, 2,000 livres par année. Je doute que le chef de l'opposition se contenterait du traitement accordé par ce régime ou que la situation qui existe actuellement lui plairait durant longtemps.

En ce moment le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef de l'opposition touchent exactement le même traitement et reçoivent exactement les mêmes avantages supplémentaires.

M. Green: Le ministre me dira-t-il si par hasard il ne se trompe pas en parlant ainsi. Le chef de l'opposition et le premier ministre, selon lui, touchent le même traitement?

Le très hon. M. Howe: En ce moment.

M. Fulton: Mais ils n'ont pas les mêmes avantages?

Le très hon. M. Howe: Leur logement et leurs déplacements sont payés.

M. Green: Non, pas par le contribuable.

Le très hon. M. Howe: Quel loyer paie le chef de l'opposition?

M. Fulton: Je sais que le premier ministre suppléant ne voudrait pas que se répande dans notre pays une fausse impression. Les contribuables ne fournissent pas une maison au chef de l'opposition.

Le très hon. M. Howe: Elle lui est fournie par ses amis.

M. Macdonnell: Nous parlons du contribuable.

Le très hon. M. Howe: Ils sont tous deux logés pour rien; le premier ministre lui, a décidé de payer \$5,000 de loyer par année. Je signale simplement qu'à mon avis le chef de l'opposition serait sans doute le premier à reconnaître que le premier ministre a dans notre pays des responsabilités que n'a pas le chef de l'opposition. En l'absence du chef de l'opposition, je crois pouvoir dire, sans trop me tromper, qu'il ne serait guère heureux qu'on en restât à un tel état de choses.

Comme je vois le chef de l'opposition entrer à la Chambre, je répète ce que je viens de dire et il pourra s'y opposer s'il le désire. Je parlais de l'échelle des traitements au Royaume-Uni et je disais que le chef de l'opposition ne serait guère en faveur que nous adoptions ce même barème chez nous. Je disais également que je ne croyais pas qu'il fût très satisfait de la situation qui prévaut à l'heure actuelle, alors que le premier ministre et le chef de l'opposition touchent exactement le même traitement et jouissent des mêmes avantages. Je ne crois pas me tromper en disant cela.

L'hon. M. Drew: Étant donné que ces propos s'adressent directement à moi, je pourrais signaler qu'il ne s'agit que d'une coïncidence. La raison pour laquelle le chef de l'opposition touche le même montant que le premier ministre est qu'il se trouve que le chef de l'opposition à Westminster était premier ministre et qu'il touche...

L'hon. M. Abbott: Non, au Canada.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec cela, car le premier ministre suppléant n'a certainement pas lu la mesure.

L'hon. M. Abbott: La mesure n'est pas encore adoptée. Vous y êtes opposé.

M. Knowles: Certains d'entre nous savent sur quoi repose l'affirmation du premier ministre suppléant. Quand il dit "en ce moment", nous devons entendre "depuis que la sanction royale a été accordée, mardi dernier, à la loi modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes". Depuis ce jour, le traitement du chef de l'opposition se trouve porté au niveau de celui du premier ministre jusqu'à ce que le bill à l'étude soit adopté. Seul l'échelonnement de ces deux bills dans le temps lui permet semblable affirmation. Selon moi le ministre devrait reconnaître qu'il s'amuse un peu, aux dépens du chef de l'opposition.

Le très hon. M. Howe: Mon affirmation est juste, en ce moment.

M. Hodgson: Le premier ministre suppléant devrait corriger la fausse impression qu'il vient de créer.